

**Chaque conseil municipal donne lieu à la rédaction et à l'affichage d'un compte-rendu, qui doit être approuvé lors de sa réunion suivante. Pour éviter un délai trop important entre chaque conseil et la publication de son compte-rendu, nous publions ici la version non-approuvée du dernier compte-rendu. L'adoption de celui-ci, avec ou sans modification, est actée dans le compte-rendu suivant.**

Département du Calvados  
**COMMUNE de LION-sur-MER (14780)**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MARS 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique REGEARD, Maire,*

<b>Date de la convocation : 18/03/2021</b>
<b>Nombre de membres en exercice : 19</b>
<b>Présents : 15</b> Dominique REGEARD, Eva SIX, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE Alain DESMEULLES, Magali SAINT, Françoise HOSTALIER, Valérie MARION, Jean-Louis GARBY, Philippe NATIVELLE, Jacques DENOYELLE, Fabrice MASSOT, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Lydie BRUEY
<b>Votants : 19</b> Franck PARDILLOS donne pouvoir à Patricia ROSALIE, Marie-Claude RABASSE donne pouvoir à Fabrice MASSOT, Valérie DESQUESNE donne pouvoir à Alain DESMEULLES, Patrick DUPAYS donne pouvoir à Caroline GAUTIER
<b>Absents excusés : 4</b> Franck PARDILLOS, Marie-Claude RABASSE, Valérie DESQUESNE, Patrick DUPAYS
<b>Secrétaire de séance : Alain DESMEULLES</b>

**1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2021**

Le compte-rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2021 est approuvé à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention, 18 voix pour).

**2- Communications**

**22 février 2021 – Renouvellement du contrat de location maintenance du copieur multifonction**

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
-Vu le Code des Marchés Publics,  
-Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation de signature au Maire,  
-Considérant qu'il s'avère que les offres de la société retenue est apparue comme la plus intéressante,  
Le Maire de la Commune de Lion sur Mer décide  
Article 1 : de signer les actes, devis et contrats suivants :  
Années 2021 / 2025  
Marché de procédure adaptée de fournitures courantes et services :  
Location et maintenance – Copieur multifonction couleur ;  
Entreprise BSI – BRETEVILLE SUR ODON (14) pour un montant de 171€ HT/trimestre pour une durée de 15 trimestres.

**3- Budget annexe « Lion Locations » - Ajout d'un bien dans la gestion du budget**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29  
Vu la délibération N° 2020/03 – 3 sur 7 du 2 mars 2020 créant le budget annexe « Lion Locations »

Le budget annexe « Lion Locations » retrace toutes les écritures comptables associées à la gestion des biens suivants à LION SUR MER :

- Les gîtes de la « Résidence des Falaises » ;
- Le gîte « La Petite Lorraine »
- Les locaux commerciaux 28/34 rue Edmond Bellin
- Le bureau de poste (local dans la résidence « Les Balnaïdes »)

Considérant le bien immobilier 19, rue Edmond Bellin à LION SUR MER cadastré AB N°166 d'une contenance de 77m2 (lot N°2) comprenant Un local à usage professionnel ou commercial, accessible depuis la rue Edmond Bellin, comprenant : au rez-de-chaussée, une pièce à aménager et les trois cent vingt-quatre millièmes (324 /1000èmes soit 37.10m2) des parties communes générales ;

Vu l'acquisition du bien par la commune de LION SUR MER pour y maintenir un local commercial ;

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, (19 voix pour)**  
:

- Approuve l'ajout au budget annexe de comptabilité M14 dénommé « Lion Locations » dans le but de retracer toutes les écritures comptables associées à la gestion des biens suivants à LION SUR MER :

- Les gîtes de la « Résidence des Falaises » ;
- Le gîte « La Petite Lorraine » ;
- Les locaux commerciaux 28/34 rue Edmond Bellin ;
- Le bureau de poste (local dans la résidence « Les Balnaïdes ») ;
- Le local commercial 19, rue Edmond Bellin ;

- Autorise le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale ;

- Autorise le Maire à signer tous les documents découlant de cette décision.

#### **4- Budget annexe « Lion Locations » - Approbation du Compte de Gestion 2020**

-vu le Code Général des Collectivités Locales ;

-vu le Compte administratif de l'année 2020 ;

-entendu l'exposé de Mr Hostalier, adjoint aux finances ;

Monsieur Yves Lesieux regrette que les conseillers de la minorité soient mis devant le fait accompli, il aurait souhaité avoir ces renseignements plus tôt, il précise qu'à sa demande le détail des recettes ne lui a été fourni que ce jour même sans le détail des dépenses. Il aurait souhaité participer à l'élaboration de ce budget annexe et fait part de sa déception d'être considéré en tant que conseiller d'opposition, ce qu'il ne souhaite pas. En conséquence, il n'approuvera pas ce budget annexe.

Monsieur le Maire rappelle que le budget annexe est voté aujourd'hui séparément du budget principal (qui ne sera voté que lors du prochain conseil) afin de permettre le paiement de l'achat du magasin Lavomatic de la rue Edmond Bellin au vendeur dans des délais raisonnables. Ce paiement a été conditionné par le Trésor public à l'approbation du budget annexe par le conseil municipal. Il précise par ailleurs que les recettes sont principalement constituées par la location des Gîtes de mer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (4 abstentions, 15 voix pour):**

-Approuve le Compte de Gestion 2020 du budget annexe « Lion locations ».

- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents découlant de cette décision.

#### **5- Budget annexe « Lion Locations » - Approbation du Compte Administratif 2020**

-vu le Code Général des Collectivités Locales ;

- vu le Compte administratif de l'année 2020 ;
- entendu l'exposé de Mr Hostalier, adjoint aux finances ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés, en l'absence de Monsieur le Maire (4 abstentions, 14 voix pour) :**

- Approuve le Compte administratif 2020 du budget annexe « Lion Locations ».

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses : 54 935.06 Euros	Dépenses : 0 Euro
Recettes : 99 275.93 Euros	Recettes : 0 Euro
Résultat de l'exercice : + 44 340.87 Euros	Résultat de l'exercice : 0 Euro
Excédent de clôture : + 44 340.87 Euros	Excédent de clôture : 0 Euro
	Restes à Réaliser 2020 : Néant

- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents découlant de cette décision.

#### **6- Budget annexe « Lion Locations » – Affectation des résultats 2020 au budget primitif 2021**

- Vu le compte administratif 2020 du budget annexe « Lion Locations » adopté par le conseil municipal ;
- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (4 abstentions, 15 voix pour):**

- Décide d'affecter de la manière suivante dans le budget annexe « Lion Locations » 2021 les résultats de l'exercice 2020.

	<b>Résultats 2020</b>	<b>Affectation au BP 2021</b>
<b>Fonctionnement</b>	+ 44 340.87 €	Compte 1068 en recettes d'Investissement
<b>Investissement</b>	0 €	Néant

#### **7- Budget annexe de la COMMUNE « LION LOCATIONS » – Budget primitif 2021**

- Vu le Code Général des Collectivités Locales ;
- Entendu l'exposé monsieur le maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (4 abstentions, 15 voix pour) :**

- Approuve le Budget Primitif annexe « LION LOCATIONS » 2021.

Section Fonctionnement :

CHAP	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021
011	Charges à caractère général	102 350.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2000.00
67	Charges exceptionnelles	1500.00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>105 850.00</b>

CHAP	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021
73	Impôts et taxes	2000.00
75	Autres produits de gestion courante	103 850.00
77	Produits exceptionnels	0
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>105 850.00</b>

**8- Services administratifs de la mairie - Création d'un emploi occasionnel du 12 au 18 avril 2021**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du retour d'un agent titulaire de congé maternité, il propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent (3 I 1°) loi n°84-53) d'adjoint administratif à temps complet pour assurer la période de tuilage avec l'agent occupant actuellement l'emploi.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix pour):**

- Autorise la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon (IB 356/ IM 332) pour besoin occasionnel à 35h/35h du 12 au 18 avril 2021 inclus.

**9- Affaires scolaires – Évaluation des Organisations du Temps Scolaire dérogatoires pour la rentrée scolaire 2021/2022**

- Vu la publication du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et publié au journal officiel du 28 juin 2017. Il résulte de la volonté du ministre de l'Éducation Nationale de proposer aux communes, en lien avec les écoles et les parents d'élèves, de décider librement de changer ou non le rythme scolaire des enfants.

- Vu la délibération N°2017/12 8 sur 9 du 18 décembre 2017 mettant fin aux Temps d'Activités Périscolaires dès la rentrée scolaire 2018/2019 dans les écoles de LION SUR MER ;

Entendu l'exposé de monsieur le maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention, 18 voix pour):**

- autorise Monsieur le Maire à maintenir l'organisation actuelle du temps scolaire.
- sollicite auprès de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) l'organisation suivante pour la rentrée scolaire 2021 / 2022 : semaine de quatre jours.

## **10- Convention de mise à disposition d'un terrain pour la mise en place de piézomètres dans le cadre du programme « Rivages Normands 2100 » avec le Syndicat Eau du Bassin Caennais**

Monsieur Alain Desmeulles fait part au conseil municipal de la sollicitation de la DREAL (Ministère de l'Environnement) pour favoriser un programme de recherches qui permettra de surveiller l'évolution de la saturation en eau des sols et les remontées des eaux de mer dans la nappe phréatique en lien avec les changements climatiques, sur le territoire côtier des départements de la Manche et du Calvados. Ce travail de recherche est nécessaire pour connaître la vulnérabilité de nos espaces côtiers face à ces problématiques ; il est mené conjointement avec un laboratoire de l'université de Rennes 1 et le syndicat des Eaux du Bassin Caennais. Deux emplacements ont ainsi été choisis pour réaliser des forages, l'un dans le parc de la mairie et l'autre près de la digue aux abords du parking. Les frais de forage ne sont pas à la charge de la commune. L'objet de la convention, d'une durée de 30 années, est de préciser les conditions de la mise à disposition et de l'accès à ces parcelles.

Vu le projet de convention,  
Entendu l'exposé de Monsieur Alain Desmeulles,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix pour):**

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec le syndicat Eau du Bassin Caennais pour la mise en place de piézomètres dans le cadre du programme « Rivages Normands 2100 ».

## **11- Affaires diverses**

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'à la suite de contact avec la municipalité de Ouistreham, la commune de Lion-sur-mer a apporté son concours ce week-end dernier à plusieurs dizaines de personnes âgées de plus de 75 ans pour favoriser l'accès à la vaccination.
- Il informe également que Monsieur Bertrand BOUYX, député de la circonscription, a souhaité se rendre à Lion-sur-mer jeudi prochain pour échanger avec les commerçants sur leurs conditions d'exercice pendant la crise sanitaire. Il se félicite de cette visite et, avec Madame Eva Six, il accompagnera Monsieur le député.
- La mise en place d'un nouveau système de collecte des déchets recyclables avec des bacs jaunes sera mis en place par la communauté urbaine CAEN LA MER à partir du 1er avril 2021.

*Fin de la séance à 18h53*

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021**

---

**SIGNATURES**

<b><u>D. REGEARD</u></b>	<b><u>E. SIX</u></b>	<b><u>A. HOSTALIER</u></b>	<b><u>P. ROSALIE</u></b>
<b><u>A. DESMEULLES</u></b>	<b><u>M. SAINT</u></b>	<b><u>F. PARDILLOS</u></b>	<b><u>F. HOSTALIER</u></b>
<b><u>MC RABASSE</u></b>	<b><u>V. MARION</u></b>	<b><u>JL GARBY</u></b>	<b><u>J. DENOYELLE</u></b>
<b><u>P. NATIVELLE</u></b>	<b><u>V. DESQUESNE</u></b>	<b><u>F. MASSOT</u></b>	<b><u>Y. LESIEUX</u></b>
<b><u>P. DUPAYS</u></b>	<b><u>C. GAUTIER</u></b>	<b><u>L. BRUEY</u></b>	